

COMMUNIQUE DE PRESSE

26 Novembre 2021

-La colère des Sages-Femmes dans les établissements de santé privés -

Depuis plusieurs mois les sages-femmes crient **leur colère, leur épuisement** et **leurs inquiétudes** pour les patientes prises en charge dans des conditions de plus en plus difficiles.

Leurs conditions d'exercice se dégradent dans l'indifférence la plus totale. Leurs effectifs, fixés par le décret de périnatalité de 1998, ne leur permettent plus un accompagnement des patientes et de leurs nouveau-nés en toute sécurité.

A la méconnaissance de leur profession et de leurs multiples compétences sans cesse élargies, s'ajoute un statut inadéquat et des rémunérations qui ne correspondent toujours pas à leur formation et à leurs responsabilités médicales.

Un rapport de l'IGAS demandé par M. VERAN et rendu public le 10 septembre dernier, dresse un constat réaliste de leur situation, leurs attentes et l'ambiguïté de leur positionnement. Il souligne que la reconnaissance statutaire n'est plus adaptée à leur profession et qu'une revalorisation salariale significative est nécessaire. Les revalorisations salariales annoncées sont bien inférieures à ce qui était préconisé.

De plus, le nombre d'étudiants en PACES choisissant la filière maïeutique a brutalement diminué de 20% depuis 2 ans. La profession de sage-femme n'attire plus. Aujourd'hui, la durée d'exercice des sages-femmes de maternité est en moyenne de 5 ans. Il est urgent de retrouver de l'attractivité pour notre métier.

Le gouvernement et la Fédération de l'Hospitalisation Privée feignent de ne pas comprendre la gravité et l'urgence de la situation.

Dans une lettre adressée à la Fédération de l'Hospitalisation privée, **92 % des sages-femmes du secteur privé (soit 2049 sages-femmes) ont décidé de dire stop, une bonne fois pour toute !**

Les sages-femmes demandent à la Fédération de répondre efficacement et en urgence à leurs revendications spécifiques au regard de leurs compétences :

- Une augmentation nette des effectifs de sages-femmes au sein des maternités privées de France

Plus d'effectif = un accompagnement de qualité, en sécurité

- Une reconnaissance de leur statut médical avec une revalorisation des salaires à la hauteur de ceux touchés par les sages-femmes de la fonction publique. Les sages-femmes de la fonction publique gagnent en fin de carrière 1700 euros de plus que les sages-femmes des établissements de santé privés.

Même diplôme= même salaire

Les sages-femmes du privé ne peuvent plus être ignorés. Si cet appel devait rester sans réponse satisfaisante, de nouvelles actions à l'image de celles menées à Perpignan, Brest, Reims, Toulouse, Vannes ou Amiens sont envisagées.

Prendre soin des sages-femmes c'est prendre soin de toutes les femmes.